CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Pack Essentiel - Fondations du jazz à la guitare

Offre flash - tarif promotionnel

Version PEF-2026-09-07

Organisme de formation	Yvon Demol EI - Entrepreneur individuel
SIRET	514 453 083 00032
Adresse	6 rue Pierre Brizon - 59175 Templemars - France
E-mail	yvon@jazzetguitare.com
NDA	32591377559 - DREETS Hauts-de-France

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32591377559 auprès du préfet de région des Hauts-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Entre les soussignés

L'Organisme de formation

Yvon Demol EI - Entrepreneur individuel, identifié ci-dessus, ci-après dénommé « l'Organisme de formation ».

Le Stagiaire

La personne physique ayant renseigné ses nom, prénom, adresse postale et adresse électronique dans le formulaire d'inscription précédant l'acceptation du présent contrat.

Les coordonnées renseignées lors de l'inscription, enregistrées dans le système d'information de l'Organisme de formation et rappelées dans le courrier électronique de confirmation, permettent d'identifier le Stagiaire partie au présent contrat, ci-après dénommé « le Stagiaire ».

Article 1 - Objet du contrat et nature de l'action

Le présent contrat est conclu dans le cadre des articles L.6353-3 et suivants du Code du travail. Il concerne une personne physique entreprenant une formation à titre individuel et à ses frais. Il est conclu avant l'inscription définitive du Stagiaire et avant tout règlement.

Intitulé	Pack Essentiel - Fondations du jazz à la guitare
Nature	Action de formation professionnelle réalisée intégralement à distance
Modalité	Formation individuelle et asynchrone, avec mise à disposition progressive des contenus principaux
Effectif	1 Stagiaire

L'action vise l'acquisition et la consolidation de compétences fondamentales mobilisables dans la pratique de la guitare jazz : lecture et compréhension de grilles, accompagnement, rythme, repères harmoniques, langage blues-jazz et premiers réflexes d'improvisation reliés aux accords.

Article 2 - Public concerné et prérequis

La formation s'adresse à des guitaristes souhaitant construire ou consolider des bases solides pour aborder le jazz à la guitare. Elle convient notamment aux musiciens qui jouent déjà de l'instrument mais qui manquent encore de repères pour lire une grille, accompagner, comprendre les progressions harmoniques et improviser en restant davantage connectés aux accords.

- Savoir jouer de la guitare de manière autonome et disposer d'une pratique instrumentale de base.
- Être capable de jouer des accords usuels et une mélodie simple, même lentement.
- Aucune expérience préalable du jazz ou des II-V-I n'est exigée.
- La lecture courante du solfège n'est pas exigée.

La formation ne prépare pas à l'obtention d'un diplôme, d'un titre professionnel ou d'une certification enregistrée au RNCP ou au Répertoire spécifique.

Article 3 - Objectifs et compétences visées

L'objectif général est de permettre au Stagiaire de construire des bases jazz concrètes, musicales et durables afin de mieux comprendre, mieux entendre et mieux jouer une grille à la guitare.

À l'issue du parcours, et en fonction de son niveau initial, de son implication et du travail instrumental réalisé, le Stagiaire devra notamment être en mesure de :

- déchiffrer et interpréter le thème d'un standard avec davantage de fluidité et de musicalité ;
- accompagner une grille sans se perdre dans sa structure et stabiliser la pulsation ;
- utiliser des accords et des motifs rythmiques donnant une couleur plus jazz à l'accompagnement ;
- se repérer dans plusieurs formes de blues jazz et utiliser un vocabulaire blues-jazz transposable ;
- identifier et enchaîner des II-V-I majeurs et mineurs dans plusieurs tonalités ;
- enrichir les accords et mieux comprendre le contexte harmonique d'une progression ;
- construire une improvisation qui tient davantage compte des accords ;
- utiliser arpèges, intervalles, motifs mélodiques et mouvements conjoints pour mieux relier les changements d'accords ;
- transposer plus facilement des idées grâce aux intervalles et aux repères visuels ;
- réutiliser les outils étudiés sur d'autres morceaux ou standards et organiser son travail de manière plus autonome.

L'acquisition de ces compétences dépend nécessairement de la pratique personnelle du Stagiaire. L'Organisme de formation fournit les contenus, méthodes, exercices, outils d'application et moyens d'accompagnement prévus au présent contrat, sans garantir l'atteinte d'un niveau instrumental identique pour tous les Stagiaires dans un même délai.

Article 4 - Programme de la formation

4.1 - Start Jazz

Formation d'environ 1 h 30 de vidéos, organisée en 3 modules et plus de 20 vidéos. Elle introduit une méthode de travail sur un standard servant de fil conducteur.

- déchiffrage et interprétation du thème ;
- lecture des accords et accompagnement de la grille ;
- analyse harmonique simple ;
- premiers repères d'improvisation ;
- mise en situation avec playback : thème, accompagnement et improvisation.

4.2 - Entente rythmique

Formation d'environ 4 h 45 de vidéos, comprenant 44 vidéos réparties en 6 modules. Elle est intégralement accessible dès le début du parcours et constitue un fil rouge à travailler selon les besoins du Stagiaire.

- pulsation et utilisation du métronome ;
- écoute pour identifier pulsation et mesure ;
- mesures, carrures et formes ;
- motifs rythmiques pour le comping ;
- rythme en solo et stabilité du placement.

4.3 - Jazz Blues Vol. 1 - Sonner jazz sur un blues

Formation d'environ 2 h 15 de vidéos, comprenant 40 vidéos réparties en 6 modules.

- bases du blues dans un contexte jazz ;
- déplacement sur le manche en improvisation ;
- 12 clichés blues-jazz et leur transposition ;
- différentes grilles de blues en jazz ;
- enrichissement des accords et application en accompagnement.

4.4 - II-V-I Bases accords et harmonie

Formation d'environ 2 h 10 de vidéos, comprenant près de 20 vidéos réparties en 6 modules progressifs.

- repérage des fondamentales ;
- exercices sur cycles courts puis sur cycle long ;
- enchaînement des accords dans plusieurs tonalités ;
- enrichissement des accords ;
- II-V-I majeurs enrichis et II-V-I mineurs ;
- contexte harmonique et premiers repères pour cadrer l'improvisation.

4.5 - II-V-I Préparation à l'improvisation

Formation d'environ 3 h 30 de vidéos, comprenant 45 vidéos réparties en 11 modules. Cette partie est la plus exigeante du pack et vise à installer progressivement des repères d'improvisation reliés aux accords.

- repérages sur le manche et construction d'arpèges sur II-V-I ;

- enchaînements d'arpèges en position ;
- motifs à 4 notes et variations de leurs points de départ ;
- arpèges enrichis avec 7e et 9e ;
- arpèges descendants et repérage en intervalles ;
- phrases avec mouvements conjoints facilitant les connexions entre les accords.

4.6 - Ressources complémentaires

- ebook Les outils de la guitare jazz, d'environ 140 pages, accessible dès le début ;
- roadmap pédagogique du Pack Essentiel ;
- fiche bilan de progression ;
- playbacks, grilles, documents PDF, relevés, exemples et exercices associés aux formations.

La durée de lecture de l'ebook et de consultation des documents dépend des usages du Stagiaire et n'est pas artificiellement ajoutée au volume vidéo annoncé.

Article 5 - Durée et organisation du parcours

L'action de formation est organisée sur une période de 16 semaines, soit 112 jours.

Les 12 premières semaines organisent la progression et la mise à disposition des contenus principaux. L'ebook Les outils de la guitare jazz, Entente rythmique dans son intégralité et les premiers contenus de Start Jazz sont accessibles dès le démarrage. Les autres contenus principaux sont débloqués selon le calendrier pédagogique suivant : J7, J14, J21, J28, J35, J42, J49, J56, J63, J70 et J77.

À J84, tous les contenus pédagogiques du Pack Essentiel sont disponibles. Les semaines 13 à 16 constituent une phase de consolidation, de mise en pratique, d'auto-évaluation et de bilan. Le Stagiaire est invité à reprendre les points fragiles, utiliser la fiche bilan et mobiliser plusieurs éléments du pack dans des situations musicales complètes.

La formation comprend environ 14 h 10 de vidéos pédagogiques, réparties sur environ 170 vidéos, auxquelles s'ajoutent l'ebook, les documents, playbacks et activités de pratique instrumentale.

Une pratique minimale recommandée d'environ 40 minutes par séance, trois séances par semaine, soit environ deux heures de pratique hebdomadaire, est proposée pendant les 16 semaines. Cela représente un volume indicatif d'environ 32 heures de pratique personnelle recommandée en complément des vidéos. Ces durées constituent des repères pédagogiques et non une obligation de temps de connexion.

Le Stagiaire reste libre d'adapter son rythme de travail à son niveau, ses disponibilités et ses objectifs. Le calendrier de 16 semaines correspond à la période contractuelle de déroulement de l'action et non au temps maximal pendant lequel il pourra continuer à étudier les ressources délivrées.

Article 6 - Modalités et moyens pédagogiques

La formation est dispensée intégralement à distance et de manière asynchrone par l'intermédiaire d'une plateforme numérique accessible grâce à un espace personnel.

- explications théoriques et démonstrations instrumentales ;
- exercices de lecture, rythme, accompagnement et improvisation ;
- applications à la guitare sur grilles et standards ;
- playbacks et supports audio ;
- documents de synthèse, ebook et ressources complémentaires ;
- roadmap avec objectifs, calendrier indicatif et critères « Je valide si... » ;
- fiche bilan et phase finale de consolidation.

Le Stagiaire peut revoir les contenus déjà débloqués autant que nécessaire. Le dispositif comprend une assistance technique et pédagogique appropriée, une information sur les activités à effectuer et leur durée moyenne ainsi que des évaluations jalonnant ou concluant le parcours.

Article 7 - Assistance pédagogique et technique

Pendant toute la durée de l'action de formation, le Stagiaire peut contacter l'Organisme de formation par courrier électronique à : yvon@jazzetguitare.com.

- poser des questions relatives aux notions étudiées ;
- demander des précisions concernant un exercice ou l'organisation du parcours ;
- signaler une difficulté pédagogique ou technique ;
- demander des conseils pour orienter son travail.

Le Stagiaire peut également transmettre un court enregistrement audio ou vidéo de son jeu afin de bénéficier d'un retour pédagogique personnalisé.

Pendant la phase finale de consolidation, il peut, s'il le souhaite, transmettre deux enregistrements : (1) Start Jazz sur le backing track fourni, permettant notamment d'observer thème, accompagnement et improvisation ; (2) un morceau de son choix, destiné à compléter l'appréciation de ses acquis et de ses aspirations musicales. Ces enregistrements sont proposés comme support de bilan et ne constituent pas un examen.

Article 8 - Suivi et évaluation des acquis

L'évaluation est intégrée au parcours et repose notamment sur :

- les exercices d'application proposés dans les différentes formations ;
- les critères d'auto-évaluation « Je valide si... » figurant dans la roadmap ;
- la checklist de validation du Pack Essentiel ;
- la fiche bilan de progression ;
- la mise en pratique sur Start Jazz et sur d'autres morceaux ;
- les échanges pédagogiques et retours audio ou vidéo lorsque le Stagiaire les sollicite.

Les données de progression disponibles sur la plateforme, les auto-évaluations et les échanges pédagogiques peuvent contribuer à établir la réalisation effective de l'action de formation.

Article 9 - Formateur et références

La formation est conçue et dispensée par Yvon Demol, guitariste et enseignant spécialisé dans la pratique, l'harmonie et l'improvisation jazz à la guitare.

Il dispose de plus de vingt années d'expérience dans l'enseignement musical et instrumental individuel et collectif. Son parcours comprend notamment :

- un Certificat de Fin d'Étude Musicale en guitare jazz, obtenu en 2003 ;
- un cursus de guitare jazz au Conservatoire de Lille, poursuivi jusqu'au passage du DEM de guitare jazz en 2005 ;
- une formation au Centre des Musiques Actuelles de Valenciennes, dont il est diplômé en 1996 ;
- plusieurs années d'enseignement de la guitare jazz, de l'harmonie, de l'improvisation, de la composition et de l'arrangement ;
- des interventions pédagogiques auprès d'élèves en cursus spécialisé, notamment au Conservatoire de Roubaix.

Il conçoit par ailleurs des formations et supports pédagogiques consacrés à l'apprentissage et au perfectionnement de la guitare jazz.

Article 10 - Moyens techniques nécessaires

- une guitare en état de fonctionnement ;
- une connexion Internet suffisamment stable pour visionner des vidéos ;
- un ordinateur, une tablette ou un appareil compatible avec la plateforme utilisée ;
- un navigateur Internet à jour ;
- une adresse électronique valide.

L'utilisation d'écouteurs, d'enceintes ou d'un équipement audio adapté est recommandée. Certains documents peuvent être téléchargés ou imprimés lorsque leur format le permet. Le Stagiaire reste responsable de la compatibilité et du bon fonctionnement de son équipement personnel.

Article 11 - Accès à la formation

À la demande expresse du Stagiaire formulée lors de son inscription, l'exécution de la formation peut commencer immédiatement après la validation électronique du contrat, sans attendre l'expiration des délais légaux de rétractation. Les premières ressources pédagogiques lui sont alors accessibles.

Cette mise à disposition immédiate n'entraîne aucun prélèvement immédiat : aucune somme n'est exigée avant l'expiration du délai de dix jours prévu par le Code du travail.

Après la fin des 16 semaines, le Stagiaire conserve l'accès aux contenus qui lui ont été délivrés afin de pouvoir continuer à les étudier et à les travailler à son rythme, conformément aux conditions de maintien d'accès prévues dans les Conditions Générales de Vente.

Article 12 - Prix et modalités de paiement

Le prix total de la formation, dans le cadre de l'offre flash applicable à la présente inscription, est fixé à 297 EUR nets de taxe.

La prestation bénéficie de l'exonération de TVA applicable aux opérations de formation professionnelle continue, conformément à l'article 261, 4, 4° a du Code général des impôts.

Le règlement dans le cadre de cette offre flash est effectué en 4 échéances de 74,25 EUR.

Aucune somme n'est prélevée au moment de la conclusion du contrat. La première échéance de 74,25 EUR, représentant 25 % du prix total, est prélevée à l'expiration du délai légal de dix jours. Les trois échéances suivantes de 74,25 EUR sont prélevées mensuellement au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.

Conformément à l'article L.6353-6 du Code du travail, aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration du délai de dix jours ; le premier règlement ne peut dépasser 30 % du prix convenu et le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action.

L'enregistrement d'un moyen de paiement lors de l'inscription ne constitue pas en lui-même un règlement : aucun débit n'est effectué avant la première échéance prévue ci-dessus.

Le présent document PEF-2026-09-07 correspond exclusivement au tarif promotionnel de 297 EUR proposé dans le cadre de l'offre flash associée à la page de paiement concernée. Il ne s'applique pas aux inscriptions réalisées au tarif standard.

Article 13 - Droit de rétractation

13.1 - Délai prévu par le Code du travail

Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, le Stagiaire dispose d'un délai de dix jours à compter de l'acceptation du présent contrat pour se rétracter. Le Code du travail prévoit une notification par lettre recommandée avec avis de réception. L'Organisme de formation accepte également, à titre de facilité supplémentaire, une demande non équivoque adressée par courrier électronique à yvon@jazzetguitare.com. Aucune somme n'est exigée pendant ce délai.

13.2 - Droit applicable au contrat conclu à distance

Lorsque le Stagiaire agit en qualité de consommateur, le présent contrat étant conclu à distance, il bénéficie également du droit de rétractation prévu par le Code de la consommation, soit quatorze jours à compter de la conclusion du contrat.

Lorsque le Stagiaire demande à accéder immédiatement à la formation avant l'expiration de ce délai, cette demande expresse est recueillie lors de son inscription. Lorsqu'une prestation commence à la demande expresse du consommateur pendant son délai de rétractation, le service effectivement fourni peut, dans les conditions prévues par le Code de la consommation, donner lieu à une rémunération proportionnelle si le consommateur se rétracte ensuite.

Toutefois, la garantie commerciale de 30 jours prévue à l'article suivant est volontairement plus favorable : lorsqu'elle est valablement exercée pendant cette période, aucune rémunération proportionnelle n'est conservée par l'Organisme de formation.

Article 14 - Garantie commerciale « 30 jours satisfait ou remboursé »

Indépendamment des droits légaux de rétractation, le Stagiaire bénéficie d'une garantie commerciale de 30 jours à compter de la conclusion du contrat.

Pendant cette période, il peut demander l'arrêt de la formation et le remboursement intégral des sommes déjà prélevées, sans avoir à justifier sa décision et sans condition liée au pourcentage de contenus consultés.

La demande peut être adressée à yvon@jazzetguitare.com.

- l'accès aux contenus peut être interrompu ;
- les échéances futures sont annulées ;
- les sommes déjà encaissées au titre de la formation sont remboursées.

Cette garantie commerciale s'ajoute aux droits légaux du Stagiaire et ne les limite pas.

Article 15 - Cessation anticipée ou abandon après les 30 premiers jours

À compter de l'expiration de la garantie commerciale de 30 jours, si le Stagiaire décide de mettre fin à la formation avant son terme sans invoquer un cas de force majeure, seules les sommes correspondant à la partie du parcours déjà réalisée restent dues.

Afin de déterminer cette somme de manière objective, elle est calculée au prorata temporis de la période contractuelle de 112 jours, selon la formule suivante :

Prix total de 297 EUR × nombre de jours écoulés depuis le début de la formation ÷ 112

Le montant ainsi calculé ne peut dépasser le prix total de la formation. Si les sommes déjà réglées dépassent le montant dû, le trop-perçu est remboursé. Si les sommes réglées sont inférieures au montant dû, seul le complément correspondant à la partie effectivement écoulée du parcours peut être demandé. Les échéances correspondant à la partie restant à courir sont annulées.

Cette disposition fixe les conditions financières applicables en cas de cessation anticipée ou d'abandon en cours de formation.

Article 16 - Force majeure

Si, par suite d'un cas de force majeure dûment reconnu, le Stagiaire est empêché de poursuivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat, conformément à l'article L.6353-7 du Code du travail. Les échéances correspondant aux prestations non dispensées sont annulées.

Article 17 - Sanction de la formation

La formation ne prépare à aucun diplôme, titre, certificat professionnel ou certification enregistrée au RNCP ou au Répertoire spécifique. Elle ne comporte pas d'examen certificatif.

La progression du Stagiaire est appréciée au moyen des exercices proposés, des critères d'auto-évaluation figurant dans la roadmap, de la checklist et de la fiche bilan de fin de parcours. Les enregistrements audio ou vidéo éventuellement transmis servent au retour pédagogique et ne constituent pas une épreuve certificative.

Aucune sanction certificative n'est attachée à la formation. Une attestation de réalisation peut être établie à l'issue du parcours à partir des éléments de suivi disponibles.

Article 18 - Propriété intellectuelle et accès personnel

Les vidéos, documents PDF, ebooks, diagrammes, playbacks, fichiers audio, relevés, exercices et plus généralement l'ensemble des ressources pédagogiques mises à disposition sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

L'accès accordé au Stagiaire est strictement personnel, individuel, incessible et non transférable. Il est interdit de reproduire, partager, céder, publier, revendre ou mettre à disposition de tiers tout ou partie des contenus sans autorisation écrite préalable de l'Organisme de formation.

Article 19 - Conditions Générales de Vente

Les Conditions Générales de Vente applicables au présent contrat sont celles en vigueur à la date de sa conclusion. Elles complètent le présent contrat.

En cas de contradiction entre les Conditions Générales de Vente et une disposition particulière du présent contrat relative au Pack Essentiel, le présent contrat prévaut.

Une copie des Conditions Générales de Vente applicables est transmise au Stagiaire sur support durable avec le courrier électronique confirmant son inscription.

Article 20 - Conclusion et acceptation électronique

Le présent contrat est conclu par voie électronique.

Avant la validation de son inscription, le Stagiaire :

- peut consulter le présent contrat dans son intégralité ;
- peut prendre connaissance des informations pédagogiques applicables ;
- peut consulter les Conditions Générales de Vente ;
- peut vérifier les caractéristiques de la formation, son prix et les informations qu'il a renseignées.

La poursuite de l'inscription est techniquement impossible tant que le Stagiaire n'a pas expressément accepté le présent contrat au moyen de la case prévue à cet effet. La validation définitive de l'inscription après cette acceptation électronique matérialise la conclusion du contrat et en fixe la date et l'heure.

Après validation, un courrier électronique est envoyé à l'adresse renseignée par le Stagiaire. Ce courrier permet notamment d'identifier le Stagiaire ayant accepté le contrat et lui transmet, ou lui permet de conserver sur support durable :

- le Contrat de formation professionnelle Pack Essentiel - offre flash - version PEF-2026-09-07 ;
- les Conditions Générales de Vente applicables ;
- la roadmap du Pack Essentiel et la fiche bilan ;
- les principales informations relatives à son inscription et à son accès à la formation.

L'Organisme de formation conserve les données associées à l'inscription ainsi que l'historique du courrier électronique de confirmation afin de permettre le rapprochement entre le Stagiaire, la date de l'inscription et la version des documents contractuels acceptés.

Acceptation du contrat

Version acceptée	PEF-2026-09-07
Mode d’acceptation	Acceptation électronique au cours du processus d’inscription
Date et heure	Celles enregistrées lors de la validation électronique de l’inscription

Le Stagiaire reconnaît avoir eu la possibilité de consulter le présent contrat avant de valider son inscription. Son acceptation est recueillie électroniquement au cours du processus d'inscription.